



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIERS(ES) DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapport du jury

Session 2019

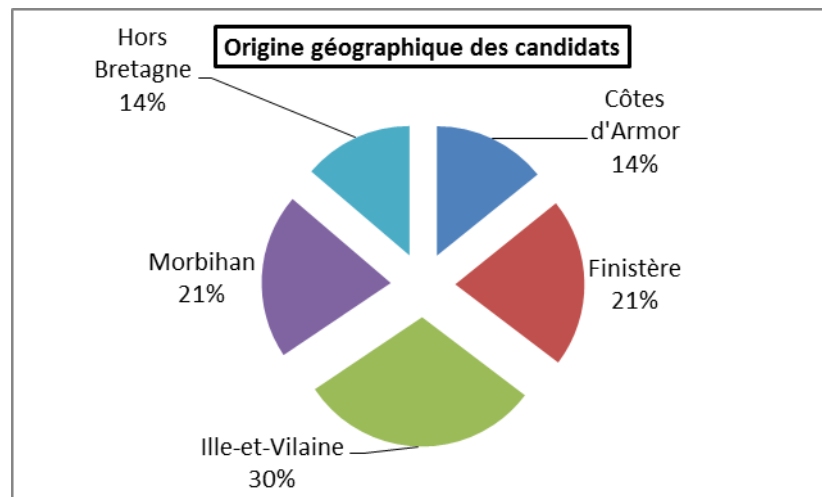
Concours de recrutement d'infirmiers
de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Concours unique sur titre - Session 2019
Rapport du jury

Cadre réglementaire

Modalités du concours	Arrêté du 23 octobre 2012
Ouverture du concours	Arrêté du 25 janvier 2019
Nombre de postes	Arrêté du 25 mars 2019

Statistiques

9 postes
218 inscrits
Hommes (08%), femmes (92%)
Lieux d'exercice des candidats :



Épreuve d'admissibilité : 142 présents
Épreuve d'admission : 23 admissibles

Composition du jury

Chef d'établissement, président
Infirmière Conseillère technique
Médecin scolaire
IDE scolaire

1- Épreuve écrite d'admissibilité

Jour de passation de l'épreuve écrite : 29 mars 2019
Publication des résultats d'admissibilité : 26 avril 2019

Pour cette épreuve, les candidats ont eu à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier.
D'une durée de 3 heures, l'épreuve est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.

Seuil d'admissibilité

Moyenne de l'épreuve : 14,73

Note la plus haute : 16,75

Note la plus basse : 03,75

Seuil d'admissibilité : 13,75

Ventilation des notes	0 à 5	5 à 10	10 à 15	15 à 20
Nombre de copies	2	44	87	9

Observations sur le sujet

Les questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que seront amenés à remplir les infirmiers scolaires.

Observations sur les copies

Globalement, les copies proposées par les candidats sont claires, avec une qualité d'expression et une orthographe très satisfaisante. L'effort de certains candidats pour espacer, aérer leur présentation est particulièrement apprécié par les correcteurs. Certaines copies sont trop longues, le sujet est délayé sans que cela apporte un plus. Les meilleures copies sont constituées d'un plan détaillé, bien organisé et étoffé de connaissances solides, tant du point de vue de la technicité liée au métier d'infirmière, que celles qui portent sur le fonctionnement de l'institution scolaire.

Observations sur le fond

Trop de candidats négligent de rappeler les textes en vigueur sur lesquels se fondent leurs missions et leur légitimité. La connaissance du cadre légal est indispensable et attendue pour les futurs infirmiers scolaires, d'abord pour les protéger dans leur pratique et ensuite pour conseiller les chefs d'établissement.

En effet, ces derniers doivent pouvoir s'appuyer sur l'expertise de ces professionnels de santé dans une école où les relations entre les différents acteurs ont tendance à se judiciaireiser, où la santé et la prise en charge des élèves dans des situations de grande détresse restent des sujets très sensibles.

L'école, dans son multiculturalisme, amène bien souvent la communauté éducative à composer avec tous les sentiments et toutes les convictions d'une société, qui s'enrichit de cette hétérogénéité, mais qui peut être source de tension dans les EPLE.

Certains candidats lisent trop vite les sujets, hors, une lecture plus attentive leur aurait permis de mieux cadrer leurs réponses en mobilisant des connaissances précises pour la situation présentée, sans alourdir leur production de connaissances éloignées du sujet.

Dans un grand nombre de copies, certaines appellations sont imprécises laissant à penser que le candidat ne connaît pas suffisamment l'environnement professionnel complexe, et notamment ses nombreux acronymes spécifiques, que constitue un EPLE. Ainsi, la connaissance du fonctionnement de l'institution, aux divers échelons, ainsi que du travail partenarial, s'avère indispensable.

Dans ce sujet, les questions, très techniques, nécessitaient des connaissances précises et approfondies (comme lister les symptômes de la rougeole). Les approximations n'ont pas permis aux candidats d'être admissibles à l'oral.

2- Épreuve orale d'admission

Période de passation des oraux : 15-16 et 17 mai 2019

Publication de la liste des admis : 17 mai 2019

Cette épreuve, d'une durée de 30 minutes, notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 2, consiste en un entretien du candidat avec le jury. Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, sur son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

Seuil d'admission

Moyenne de l'épreuve :	13,65
Note la plus haute :	19
Note la plus basse :	06
Seuil d'admission sur LP :	15,25
Seuil d'admission sur LC :	14,25
Nombre de candidats admis sur Liste Principale (LP) :	9
Nombre de candidats admis sur Liste Complémentaire (LC) :	1
Candidat absent à l'épreuve orale d'admissibilité :	0

	Hommes	Femmes	TTX
Nbr de candidats admissibles	1	22	23
Nbr de candidats admis LP	0	9	9
Nbr de candidats admis LC	0	1	1

Titre : Répartition homme/femme des candidats admissibles et admis.

origine géographique	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Hors départ. Bzh
Nbr	2	2	0	4	1

Titre : Origine géographique des candidats admis sur liste principale (LP).

Observations sur le fond

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles.

Il est important que le candidat prépare la présentation de son parcours en mettant en avant sa motivation et les compétences acquises qui pourraient être réinvesties dans le cadre de ses missions d'infirmier scolaire. Son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues, sera également évaluée.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique d'État et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury. Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier (incluant le CV) déposé par le candidat lors de son inscription.

Les notions abordées lors de la discussion avec le jury

Lors de cet entretien, les questions liées à la fonction publique Education Nationale notamment celle d'une éventuelle nomination très éloignée du domicile actuel ont été souvent évoquées. Les obligations réglementaires liées aux postes en EPLE avec internat ont été également abordées. Ces questions relatives aux postes devraient avoir été mûries par les candidats, de par leur impact potentiel sur une vie de famille.

Dans leurs futures missions, l'expertise de ces professionnels de santé au sein de l'EPLE est attendue par les chefs d'établissement et par l'institution au sens large. Il s'agit donc pour le jury de vérifier les connaissances du cadre légal fixant les missions de l'infirmière scolaire. Tous les candidats admis ont une bonne connaissance des principaux textes.

Pour les IDE sortant du cadre hospitalier ou qui n'ont jamais travaillé en EPLE, la complexité liée à l'organisation de l'institution scolaire reste difficile à appréhender. Cette connaissance globale de l'EPLE est un prérequis indispensable pour la passation de ce concours.

Les candidats qui ont le mieux réussi cet entretien ont montré au cours des échanges avec le jury, une connaissance relativement fine de l'institution et de son fonctionnement. Sur ce point, exercer en tant qu'infirmier contractuel dans l'éducation nationale est un atout pour l'admission au concours. Ces candidats se sont appliqués à utiliser un vocabulaire professionnel fréquent dans le quotidien des EPLE (Suivi avec le logiciel SAGESSE, CESC, Psy EN, Projet d'établissement, Equipe éducative, CPE, AESH, Gestionnaire, Agents de service, ICT,...). Ainsi, les candidats éloignés de l'institution scolaire ont tout intérêt à rencontrer, observer, échanger avec un infirmier scolaire en essayant de se représenter son quotidien.

Tous les candidats admis ont systématiquement développé ces connaissances du fonctionnement de l'institution et de l'organisation d'un EPLE dans le cadre de leur emploi d'IDE contractuel de l'Education Nationale, ou en rencontrant des professionnels au sein des EPLE tels que l'IDE, le médecin scolaire, l'ICT du recteur ou du DASEN ou encore un IEN ASH. Ainsi, les meilleurs s'appuient dans leurs propos sur les rôles des différents acteurs de terrain et savent où chercher un conseil dans le cas d'une situation particulièrement délicate (ICT, cellule de veille de l'ARS,...).

Le jury a cherché également à déceler chez les candidats leurs capacités à mettre en place une politique de projet de promotion de la santé au sein d'une équipe multi catégorielle. La connaissance des étapes clés d'une démarche de projet est attendue chez les candidats (objectifs, critères d'évaluations, ...)

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le secret professionnel sera quasi systématiquement abordé dans cet échange, ainsi que les différents outils à disposition, tels que le signalement et l'information préoccupante.

Lors de la dernière partie de l'entretien, le jury a pu proposer aux candidats un ou deux cas concrets. Dans cet exercice, il n'y a pas forcément une seule réponse attendue. Ce sont bien les capacités d'analyse et d'écoute qui vont être testées par le jury. Une bonne compréhension du rôle infirmier spécifique à l'éducation nationale, et une certaine prise de recul, constituent des atouts importants pour se positionner lors de ces mises en situations professionnelles.

Il s'agit pour le candidat de proposer une prise en charge de la situation la plus complète possible, avec une argumentation raisonnable et bienveillante pour l'élève, en respectant les prérogatives de ses missions et en s'appuyant sur le cadre légal. Les candidats qui réussissent le moins restent seuls face aux difficultés rencontrées, oublient par exemple d'associer le chef d'établissement, et/ou les autres collègues proches qui sont autant de soutiens et de conseils.

Les conseils techniques communiqués dans et hors institution, y compris en direction des familles, impliquent une évidente neutralité associée à la pluralité des propositions.

Enfin, le jury a été sensible aux postures affichées par les candidats dans la façon d'aborder ces cas concrets. En effet, l'IDE scolaire devra trouver sa place au sein d'une équipe et susciter la confiance auprès des élèves, de leurs parents mais aussi auprès des différents autres professionnelles de la communauté éducative. Les propos tenus par les candidats doivent mettre en avant le questionnement de leurs pratiques, de la bienveillance, un intérêt fort pour la réussite des élèves et pour l'école en général. Les meilleurs candidats font également preuve de bon sens et d'esprit pratique.

Les compétences et formations supplémentaires, acquises en dehors du parcours professionnel classique ou lors d'activités bénévoles ou de loisirs, apportent indéniablement une valeur ajoutée, à condition cependant de faire le lien entre cette expérience et la plus-value pour le métier d'infirmier scolaire.

En guise de conclusion, le jury tient à souligner que tous les candidats admis ont su mettre en place une préparation de très grande qualité pour ce concours. Par ailleurs, certaines prestations réalisées à l'oral pour ce concours ont été remarquables par leur qualité et le grand professionnalisme des candidats.

Le Président du jury
Eric Le Faucheur